

La Chapelle en action

Du champ à nos assiettes !

Une filière alimentaire regroupe les activités de production agricole, les entreprises de transformation et les multiples formes de distribution aux consommateurs. Toutes ces étapes sont présentes sur notre commune.

Des exploitations agricoles de plusieurs types (intensive, raisonnée, biologique...) existent sur notre commune, ce qui est une chance pour l'environnement devant la pression urbaine de la Métropole.

La transformation alimentaire est également active grâce au travail de certains artisans qui fabriquent tout ou partie de ce qu'ils commercialisent : chocolatiers, boulanger-pâtisseries, bouchers, restaurateurs...

Mais ce sont surtout les activités de distribution qui sont dynamiques à La Chapelle, où comme partout, les commerces alimentaires de proximité se battent courageusement face à la grande distribution. Nous avons aussi, et c'est une grande chance, des lieux de vente directe, AMAP et marchés du vendredi et du dimanche qui permettent un choix diversifié.

Que peut faire une municipalité pour soutenir la filière alimentaire ?

Pour la production, elle peut « sanctuariser » les terres agricoles pour éviter qu'elles soient détruites par l'urbanisation. Cela a été, en partie et tardivement, réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental lors de la création d'un périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels en 2014. Elle peut aussi encourager le développement d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement en lui donnant sa chance dans la commande publique (cantines scolaires par exemple). Notre commune en grande partie agricole doit encourager les « startups agricoles » et contribuer à donner à tous ses agriculteurs respectueux de l'environnement le soutien qui leur est dû pour faire face aux difficultés de leur métier. Quant à la transformation, la ville peut favoriser l'installation d'entreprises, mais aujourd'hui la situation est très compliquée, car nous n'avons plus de terrain disponible pour en accueillir. La municipalité n'a pas anticipé la saturation de la zone Erdre Active et il va falloir attendre 2020 pour qu'une nouvelle zone d'activité soit ouverte ! Ce laps de temps devra être utilisé pour proposer des solutions afin de limiter les impacts négatifs, liés à l'arrivée de nouvelles entreprises, sur l'habitat et les déplacements déjà fortement dégradés sur la commune !

Pour la distribution, il manque un plan communal de soutien au commerce et à l'artisanat local. L'activité commerciale du centre-ville souffre contrairement à d'autres communes proches. L'étude et la mise en place d'un périmètre marchand et d'un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le centre-ville est indispensable. Le jour du marché montre bien ce besoin. De même un support de la collectivité sera nécessaire pour le lancement de nouvelles activités de commerce afin de leur permettre de tenir devant la grande distribution et d'animer notre centre-ville.

Mais, l'avenir de la filière alimentaire sera surtout le fruit de nos actions individuelles ou collectives de consommateurs qui détermineront ses orientations et sa réussite « du champ à nos assiettes ».

Les Élu(e)s de La Chapelle En Action

Contact : 06.60.86.77.52

ou cde@lachapelleenaction.fr

Association : www.lachapelleenaction.fr